

COMMUNE DE LA DEVISE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 juillet 2023

Délibération numéro N°	Objet	Approuvée /refusée
2023_0717_34	Demande subvention départementale travaux voie communale accidentogène	Approuvée
2023_0717_35	Demande subvention fonds vert projet restauration - végétalisation place de la mairie	Approuvée

Le secrétaire de séance
Madame STUMPERT Gislaine



La devise, le 18.07.2023

Le Maire
Pascal TARDY



DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

En exercice : 18
Présents : 10
Représentés : 5
Votants : 15
Absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet, à 18 heures,
Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des
mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de
Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

VOTE
Pour : 15
Contre : 0
Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 10 juillet 2023

Secrétaire de séance : Madame STUMPERT Gislaine

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard			TARDY Pascal
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard		X	
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien			DAMPURE Guillaume
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			BOUTTEAUD Louis	BLANCHET Patrick			BAS Sylvain

DELIB 2023_07.17_34 : DEMANDE de SUBVENTION DEPARTEMENT -AIDE AUX TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE.

Le maire rappelle au conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers et informe le conseil municipal que ces travaux sont éligibles au titre d'aide départemental concernant les travaux sur voirie communale accidentogène.

Les devis présentés par la société EIFFAGE- Poitou Charentes Limousin-92 rue Eugène Biraud -BP3 17700 ST GEORGES DU BOIS s'élèvent à :

☑ Montant HT 42 298.00 €

☑ Montant TTC 50 757.60 €

AR Prefecture017-200076586-20230717-2023_0717_24-DE
Reçu le 19/07/2023

Le détail des devis est le suivant :

SITE	VOIE	LOCALISATION TRAVAUX-REFECTION CHEMIN	MONTANT HT	MONTANT TTC	N°PL
VANDRE	VC4	REFECTION DU CHEMIN VC4-ANETT	11 550.00	13 860.00	1
VANDRE	VC11	REFECTION VC11 ENTREE DE LA POINTE	1 695.00	2 034.00	2
VANDRE	VC25	REFECTION UNE PARTIE DU CHEMIN - SERPENTIN VERS GARNAUD	4 275.00	5 130.00	3
VANDRE		REFECTION DE LA PARTIE EN CHANTIER PIAUGIERE	2 100.00	2 520.00	4
VANDRE	VC28	REFECTION DU PINIER VERS BREUIL	10 905.00	13 086.00	6
VANDRE		REFECTION RUE DE L AUBREE	3 648.00	4 377.60	8
CHERVETTES		REFECTION DE LA RUE DU RACCOURCI ET DE LA RUE DES BOIS	3 575 .00	4 290.00	9+10
SLB		REFECTION DU CHEMIN A L ARRIERE DU CIMETIERE	4 550.00	5 460.00	13
		TOTAL	42 298.00	50 757.60	

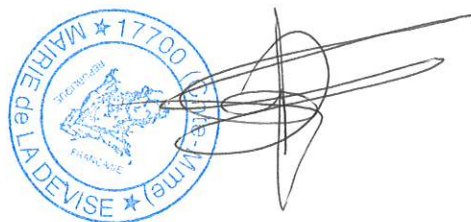
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE de réaliser les travaux de réparation des voiries communales ci-dessus

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter, auprès du Département une demande de subvention pour une aide financière pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,

- PRECISE que les dépenses ont été votées au budget 2023
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

Le Maire
Pascal TARDY

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

En exercice : 18

Présents : 10

Représentés : 5

Votants : 15

Absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet, à 18 heures,

Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

VOTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 10 juillet 2023

Secrétaire de séance : Madame STUMPERT Gislaine

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard			TARDY Pascal
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard		X	
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien			DAMPURE Guillaume
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			BOUTTEAUD Louis	BLANCHET Patrick			BAS Sylvain

DELIB 2023_07.17_35 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT « RESTAURATION VEGETALISATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Vu la présentation de Monsieur Louis BOUTTEAUD conseiller municipal, accompagné de Monsieur Sylvain BAS 1^{ER}adjoint,

Considérant que dans le cadre de son programme d'investissement **2024**, la commune de la Devise a décidé d'engager une opération de **restauration et de végétalisation de la place de la mairie**,

Considérant que l'ensemble des travaux prévus sur la place de la mairie est estimé à 94 995.25 € HT,

Créée par la loi de finances 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds vert » a vocation à aider les collectivités à accélérer leur transition écologique, enjeu majeur face aux crises climatiques, énergétiques et pour la préservation de la biodiversité.

La commune de La DEVISE sollicite donc au titre de l'axe 2 « adapter les territoires au changement climatiques » à travers « la Renaturation des villes et des villages » une demande de subvention pour les travaux de **restauration et de végétalisation de la place de la mairie** qui contribue à la renaturation des sols et espaces urbains.

Les dépenses éligibles au fonds vert sont estimées à 94 995.25€ HT

Coût estimatif de l'opération					
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel TTC	Montant prévisionnel HT	Base DETR	Base CONSEIL DEPT	Base FONDS VERT
- Rabotage des enrobés - Dépose du mobilier urbain, du pavage en place - Dessouchage des arbres - installation réseaux d'eau - Réglage des surfaces - création des fosses de plantation - Mise en place d'un béton poreux : 360 m ² - Mise en place terre végétale : 200 m ² - Fourniture et pose des pavés à engazonner...	84 705.60 €	70 588.00 €			70 588.00 €
- Préparation de la plantation - plantations - Pose de toile et paillage - Fourniture des végétaux (arbres, arbustes, plantes vivaces)	26 102.40 €	21 752.00 €			21 752.00 €
Rédaction du Permis d'Aménager	3 186.30 €	2 655.25 €			2 655.25 €
Coût HT	113 994.30 €	94 995.25 €	0.00 €	0.00 €	94 995.25 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Base subventionnable	Montant HT de la subvention sollicitée ou acquise	Taux intervention	ART
DETR				
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental				
Conseil régional				
Fonds Vert	94 995.25 €	75 996.20 €	80.00 %	
Sous-total		75 996.20 €		
Autofinancement		18 999.05 €	20.00 %	
Coût HT		94 995.25 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel 2024 présenté ci-dessus, concernant la restauration et végétalisation de la place de la mairie

SOLLICITE le Fonds Vert de l'Etat pour l'obtention de l'aide financière

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes et toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

Le Maire
Pascal TARDY